



EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Préparation et mise en forme de l'EvRP

ORGANISATION

Public concerné :

Personnel concerné par la prévention et chargé d'élaborer l'évaluation des risques professionnels qui sera formalisé dans le DU

Pré-requis :

Maîtriser les savoirs de base.

Durée :

21 heures, soit 3 jours non consécutifs (2j+1j)

Participants :

12 maximum, 2 minimum

Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive, interrogative et démonstrative. Méthode heuristique et applicative pour les mises en application réelle.

Modalités d'évaluation :

Formatives et sommatives

Matériel pédagogique :

Ordinateur, Vidéo projecteur, exemples de documents, dossiers stagiaires.

Intervenant :

Formateur en prévention et évaluation des risques professionnels.

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation

Maintien et Actualisation des compétences :

Conseillé 1 jour tous les 24 mois

OBJECTIFS

- Préparer, engager, piloter, animer et mettre en œuvre la démarche EvRP dans le respect des bonnes pratiques du Réseau Prévention.
- Commencer la formalisation de sa démarche dans le Document Unique.

PROGRAMME

Contexte et enjeux de l'évaluation du risque professionnel

- Genèse et réglementation
- Chiffres clés (sinistralité)
- La schématisation du dommage (application via vidéos)
- Les acteurs de la prévention et les institutions
- Responsabilités civiles et pénales
- Les 9 principes généraux de prévention

Préparation démarche EvRP

- Les bonnes pratiques du Réseau Prévention.
- Conduite et mise en œuvre la démarche EvRP.
- Recherche et exploitation des ressources internes et externes à l'entreprise.
- Approche pluridisciplinaire et démarche participative.
- Organisation de la démarche EvRP, cadre et limites.

Conduite et mise en œuvre la démarche EvRP.

- Identification des risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise, en prenant en compte le travail réel.
- Evaluation des risques identifiés en mettant en place une cotation.
- Mise en œuvre d'un plan d'action de prévention, méthodes pour faciliter la prise de décision.

*Travail Intersession (la période d'intersession s'étend de 2 à 5 semaines)
(Ce temps est hors temps de face à face pédagogique).*

Garantie de la démarche EvRP.

- Mises à jour et le principe d'amélioration continu
- Suivi de la communication (interne et externe)

Evaluation de fin de formation

CADRE REGLEMENTAIRE

Art . L.4121-1 du code du travail L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs...

Art . L.4121-2 L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention ...

Art. L.4122-1 il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.



Tawfik ATTALLAOUI - Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com